

Ajournement

● (2200)

Voici une autre partie du questionnaire: Les personnes qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage devraient-elles se présenter aux bureaux de la main-d'œuvre pour toucher leurs chèques et y recevoir de l'aide au sujet de leur demande d'emploi? L'ordinateur devrait-il être mis de côté et les conseillers aux bureaux de l'assurance-chômage devraient-ils être chargés de l'émission des chèques d'assurance-chômage? Je signale que 75.50 p. 100 des réponses étaient pour et 17 p. 100, contre.

Je constate, après avoir causé avec des électeurs de ma circonscription, que les Canadiens en ont assez de voir les bureaux d'assurance-chômage dans un immeuble et les centres de main-d'œuvre ailleurs. La Chambre devrait en avoir assez également. Nous dépensons environ 2 milliards de dollars par année en assurance-chômage et 500 millions de plus cette année pour les services de main-d'œuvre. Il existe au pays deux organismes distincts, chargés tous deux de remédier au chômage. L'un s'appelle le centre de main-d'œuvre, et il est sensé assurer des emplois aux gens, et l'autre, la Commission d'assurance-chômage, verse des allocations aux chômeurs.

Il est grand temps de remédier à une telle situation. Il est temps que le gouvernement adapte les emplois aux chômeurs. Nous devrions avoir une nouvelle politique d'emploi plutôt qu'une politique sur le chômage. La théorie du gouvernement actuel est fondée sur le chômage. Nous avons besoin d'un nouveau stimulant, d'une nouvelle politique, une politique d'emploi. Notre façon de chercher des emplois devrait s'adapter aux chômeurs. Nous devons trouver des emplois pour ceux qui en demandent et nous n'y arriverons qu'en réunissant ces deux organismes dans un même immeuble.

La Commission d'assurance-chômage est une commission qui garde ses distances. Elle s'occupe d'envoyer des formules et des chèques faits par ordinateur. Quand elle découvre à l'occasion que des gens la roulent, elle envoie ses superflucs connus sous le nom de d'agents de contrôle des prestations. Elle ne se soucie absolument pas de trouver du travail pour ceux qui désirent travailler. Certainement c'est l'objectif d'une politique de l'emploi d'aller sur le marché et d'aider à trouver du travail pour ceux qui sérieusement et honnêtement veulent travailler. La Commission d'assurance-chômage ne fait rien de la sorte. Elle fonctionne en vertu de la conception suivante: expédier les chèques et satisfaire les chômeurs afin qu'ils ne l'importunent pas. En fait elle dit: «Ne téléphonez pas, nous nous mettrons en rapport avec vous.»

Examinons notre service de main-d'œuvre. Il fonctionne avec un tas de plans. Il a un plan de recyclage en vertu duquel il effectue des versements à ceux qui, selon lui, peuvent faire l'objet d'un recyclage. De nouveau il effectue ces versements sans en aviser la Commission d'assurance-chômage. Aujourd'hui nous avons deux branches du même ministère qui effectuent des versements aux chômeurs. C'est absolument ridicule. Nous avons également un problème en ce qui concerne les allocations de déménagement. Les fonctionnaires du service de main-d'œuvre indiqueront à une personne qu'il n'y a pas de possibilité d'emploi dans une localité mais qu'il y en a dans une autre et lui paieront des allocations de déménagement, toujours sans en aviser la Commission d'assurance-chômage.

Il y a le problème du travail temporaire, quand de nombreux emplois existent dans une localité, mais sont de caractère temporaire. Or malheureusement, si une personne émargeant à l'assurance-chômage accepte un de ces

[M. Blenkarn.]

emplois, elle compromet bien souvent son droit aux prestations. Ainsi nous nous trouvons aux prises avec ce système d'assurance-chômage qui supprime l'occasion pour une personne légitimement en chômage de s'aider elle-même. Un député a dit qu'il ne pouvait obtenir d'aide pour travailler à son érablière. La raison en est claire, c'est qu'un emploi dans une érablière dure de deux à trois semaines, et si quelqu'un prend cet emploi, il devient un travailleur à plein temps. Mais quand cesse le travail, cette personne rentre dans le système et doit attendre de deux à trois semaines ou plus avant de pouvoir toucher un chèque d'assurance-chômage. Dans bien des cas, des gens pourraient travailler...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis désolé d'avoir à interrompre le député, mais le temps qui lui était accordé est écoulé.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne partage pas l'opinion du député de Peel-Sud (M. Blenkarn) voulant que l'intégration des bureaux de la main-d'œuvre et de l'assurance-chômage soit essentielle à une coordination efficace du travail du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de la Commission d'assurance-chômage. Un maximum de coordination et de coopération est nécessaire pour assurer que le chômeur profite de tous les services des deux organismes, mais cela n'exige pas nécessairement leur intégration. Il existe de fait un niveau élevé de coordination et de coopération à l'heure actuelle, que des comités interministériels s'emploient activement à renforcer.

Je pourrais dire au député de Peel-Sud que s'il veut avoir une réponse valable de ses commettants, il devrait leur présenter les deux aspects de la question qu'il leur pose. Il devrait aussi faire des déclarations un peu plus exactes. Malheureusement, je n'ai pas le temps de m'étendre là-dessus ce soir.

Les raisons de la séparation administrative du service national de l'emploi et de la Commission d'assurance-chômage en 1965 et de la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en 1966 tiennent toujours. Elles sont multiples et je n'en donnerai pas tout le détail, mais je veux rappeler que cette séparation fut recommandée par le comité d'enquête sur la loi sur l'assurance-chômage—le comité Gill—et appuyée par le Conseil économique du Canada. Les objectifs essentiels de cette recommandation et de la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration étaient, entre autres, de réunir les divers services fédéraux chargés des politiques et des programmes de main-d'œuvre afin d'élaborer une méthode intégrée d'aborder la formulation et la mise en œuvre de telles politiques et de tels programmes et de les coordonner plus efficacement avec les politiques et les programmes d'immigration.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA RÉAFFECTATION DE CERTAINS DESTROYERS À LA PROTECTION DES PÊCHEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je crains fort de causer un nouveau cauchemar aux sténographes du harsard ce soir car j'ai beaucoup de choses à dire et très peu de temps pour les dire. Le 1^{er} juin dernier j'avais posé la question suivante au ministre de la Défense nationale (M. Richardson):

... Étant donné qu'il en coûterait environ 1.6 million de dollars par an pour mettre les quatre contre-torpilleurs en service, ce qui